

**Province de Québec**  
**Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 11 février 2019 à 19 h 30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 29**

**01. MOMENT DE RECUEILLEMENT**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2019-02-033**

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point Affaires diverses ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du *14 janvier 2019* ;
04. Adoption des comptes payés et à payer ;
05. Période de questions ;

**LÉGISLATION**

---

06. Nomination d'un maire suppléant – De mars 2019 à octobre 2019 ;
07. Abrogation de résolution – Résolution no. 2018-11-379 – Attribution des responsabilités des membres du conseil ;
08. Attribution des responsabilités des membres du conseil ;

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

09. Réforme cadastrale – Désactivation de matricules et annulation des soldes dus ;
10. Adresses civiques – Hôtel de Ville et centre communautaire - Autorisation de paiement ;

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ CIVILE**

---

Aucun élément à ce point

**VOIRIE MUNICIPALE**

---

11. Tracteur service de la voirie – Achat de klaxon et support pour plaque d'immatriculation – Autorisation de paiement ;
12. Ministère des Transports du Québec – Entretien de la chaussée, route 132 ;

**HYGIÈNE DU MILIEU**

---

13. Cours d'eau Joseph Jutras – Demande d'entretien à la MRC Nicolet-Yamaska ;
14. Écocentre Odanak – Adhésion de la Municipalité de Pierreville pour l'année 2019 ;

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

15. Coopérative de solidarité et de santé Shooner/Jauvin – Iniquité dans les soins de santé au détriment des régions ;

## AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

16. Aménagement paysager – Achat de jardinières de fleurs ;
17. Demande de dérogation mineure – Dossier Guillaume Castonguay – Propriété sise au 88, rue Tremblay ;

## LOISIRS ET CULTURE

18. Comité des gens d'affaires de Pierreville – Soirée 5 à 7 – Autorisation d'achat ;
19. Boîte à livres – Paiement à la Fabrique Marguerite-D'Youville ;
20. Cabane à piscine – Réparation de la porte ;
21. Déjeuner-conférence Société d'aide au développement des collectivités – Autorisation de paiement ;
22. Embauche de personnel – Agent(e) en loisirs et vie communautaire ;

23. Affaires diverses ; .....
24. Documents déposés ;
25. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
26. Période de questions ;
27. Levée de l'assemblée.

### 03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 14 janvier 2019, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2019-02-034

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 14 janvier 2019 et d'en autoriser la signature.

### 04. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 8 février 2019 ;

2019-02-035

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2019.

*Isabelle Tougas*

*Secrétaire/commis-comptable*

#### **Déboursés directs**

1	6975	Desmarais Steeve - Subvention Hockey (Alexis Desmarais)	104,25 \$
2	6976	Association de Hockey Mineur des Villages - Contribution financière 2019	100,00 \$
3	6977	Bégin Johanne - Gagnante décorations Noël 2018	100,00 \$
4	6978	Bougie-Bus inc. - Contribution annuelle 2019	7 214,00 \$
5	6979	Coop de Santé Shooner Jauvin - Cotisation 2019	44 538,71 \$
6	6980	OMH de Nicolet-Pierreville - Quote part 2019	17 106,00 \$
7	6981	Fête des semences de Nicolet - Contribution financière 2019	100,00 \$
8	6982	Fadoq Club de Pierreville - Contribution financière 2019	5 000,00 \$
9	6983	ADGMQ - Formation pour la refonte du plan de mesures d'urgences	425,41 \$

10	6984	Centre Agricole Nicolet-Yamaska - Location tracteur Mahindra avec épandeuse de sel	8 830,08 \$
11	6985	Smith Denise - Gagnante décorations Noël 2018	100,00 \$
12	6986	Gamelin Danielle - Gagnante décorations Noël 2018	100,00 \$
13	6987	Cartier Nathalie - Gagnante décorations Noël 2018	100,00 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>83 818,45 \$</b>

**Kilométrage, dépenses payées avec salaire**

1		Isabelle Tougas - Déplacements janvier 2019	5,25 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>5,25 \$</b>

**Prélèvements automatiques**

1		Hydro-Québec - Octobre à décembre 2018	6 322,53 \$
2		Ministre du revenu du Québec - Remise DAS provinciale janvier 2019	6 838,21 \$
3		Receveur général du Canada - Remise DAS fédérale janvier 2019	2 775,61 \$
4		RREMQ - Remise régime de retraite janvier 2019	2 802,95 \$
5		Sogetel - Service Internet janvier 2019	18,34 \$
6		Telus - Cellulaire maire fin décembre 2018 et début janvier 2019	202,38 \$
7		Visa Desjardins - Formation Infotech, souper de Noël, Itunes, décorations de Noël, vestiaire, frais annuel	1 290,27 \$
8		Gestion Écono Plus Inc. - Frais pour GPS	40,24 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>20 290,53 \$</b>

**Fournisseurs (dépenses 2018)**

			- \$
1	7002	Groupe Environex - Tests d'eaux usées décembre 2018	106,41 \$
2	7009	MRC Nicolet-Yamaska - Service de génie civil de octobre à décembre 2018	4 692,72 \$
3	7018	Régie d'incendie Pierreville - St-François-Du-Lac - Visite du préventionniste décembre 2018	814,00 \$
6	7023	Les consultants SM inc. - Réhabilitation du rang Sainte-anne segment 11	919,80 \$
4	7024	ADN communication - Communication pour 13 courriels	50,43 \$
5	7025	CDTEC Calibration inc. - Détecteur de gaz BW avec cylindre , régulateur, tube et boîtier	1 645,88 \$
<b>Sous-total des factures à payer</b>			<b>8 229,24 \$</b>

**Fournisseurs (dépenses 2019)**

			- \$
1	6988	Agritex - klaxon et plaque	418,04 \$
2	6989	Boisvert Lyne - Déplacements: Achat de batteries d'alarme	50,00 \$
3		Boisvert Lyne - Cotisation CPA et assurance, achat de trois batteries pour alarme	1 266,97 \$
4	6990	Bourque Stéphane - Subvention Hockey (Alexis Bourque)	70,00 \$
5	6991	Bourque Stéphane - Subvention Hockey (Samuel Bourque)	70,00 \$
6	6992	Buropro - Photocopies, mouilleur pour timbreuse	1 002,42 \$
7	6993	Dépanneur Pierreville - Essence pour camion Sierra janvier 2019	253,48 \$
8	6994/6995/6996	Ultramar - Diesel pour tracteur janvier 2019	722,53 \$
9	6997	Équipements Raydan - Soupape pour souffleur, reset pour génératrice	39,95 \$
10	6998	Ferme Le Petit-Lard inc. - 3/5 versement déneigement rues de Pierreville et stationnements	7 036,48 \$
11	6999	Gamelin Gaston - 3/5 versement déneigement rues du secteur Notre-Dame	14 418,30 \$
12	7000	Hamel Caroline - Subvention Hockey (Déyan Gauthier)	176,30 \$
13	7001	Hamel Caroline - Subvention Hockey (Maïly Gauthier)	169,36 \$
14	7002	Eurofins Environex - Tests d'eaux usées janvier 2019	216,15 \$
15	7003	Maion des jeunes du Bas-Saint-François - Contribution financière 2019	5 000,00 \$
16	7004	Le Lien Maison de la famille - Contribution financière 2019	2 500,00 \$
17	7005	Les compteurs Lecomte Ltée - Frais de transport pour analyse de compteur	47,70 \$

18	7006	Les Entreprises d'électricité D.A. inc. - Fixation du thermostat au centre communautaire	86,23 \$
19	7007	Martech Signalisation inc. - Panneau lumineux jaune, interdiction de fumer	189,71 \$
20	7008	Mégaburo - Fournitures de bureau janvier 2019	350,08 \$
21	7010	Municipalité de Saint-François-Du-Lac - Vélo sur la rivière 2019	5 000,00 \$
22	7011	Néopost - Timbres pour taxation 2019	2 500,00 \$
23	7012	Patrick Morin - quincailleries diverses (Swiffer, prises, huile, collier de serrage, clés, ampoules,	81,68 \$
24	7013	Postes Canada - Envoi du Pierrepont de janvier 2019	160,66 \$
25	7014	Services de sécurité ADT Canada inc. - Télésurveillance feu et vol, rapports et tests	869,22 \$
26	7015	Québec Municipal - Service Internet 01-05-2019 au 30-04-2020	328,37 \$
27	7016	Régie IAEP du Bas St-François - Consommation d'eau janvier 2019	15 137,07 \$
28	7017	Régie des déchets du Bas Saint-François - 2/12 versement quote-part 2019, conteneurs au garage	20 035,31 \$
29	7018	Régie d'incendie Pierreville - St-François-Du-Lac - 131 Haut-De-La-Rivière, 27 rang Saint-Joseph	3 302,61 \$
30	7019	CRSBP (Réseau Biblio) - Contribution annuelle 2019	13 951,22 \$
31	7020	Métro Rouillard et Frères - Bouteille d'eau 18 litres	4,99 \$
32	7021	SPAD - Contrat de contrôle animalier annuel 2019	2 868,09 \$
33	7022	Imprimerie MS - Chèques	500,83 \$
34	7026	Déneigement Daniel St-Louis - 7 transports de neige au stationnement du centre communautaire	245,00 \$
		<b>Sous-total des factures à payer</b>	<b>99 068,75 \$</b>

<b>Total des factures du mois</b>	<b>211 412,22 \$</b>
-----------------------------------	----------------------

## 05. PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19 h 34 et se termine à 19 h 40.

## LÉGISLATION

### 06. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT – De mars 2019 à octobre 2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 du Code municipal, le conseil peut en tout temps nommer un conseiller comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant les vacances de cette charge, remplira les fonctions de maire avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-02-036

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de nommer le conseiller Jimmy Descôteaux, en tant que maire suppléant pour les mois de mars 2019 à octobre 2019 ;

### 07. ABROGATION DE RÉSOLUTION – Résolution no. 2018-11-379 – Attribution des responsabilités des membres du conseil

CONSIDÉRANT QUE la *résolution no. 2018-11-379* a été adoptée en novembre 2018 et qu'il y a lieu d'y apporter des modifications dans les attributions des responsabilités des membres du conseil dans le Comité des loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère, madame Ginette Nadeau, a démontré un intérêt dans les activités du Comité des loisirs et que celle-ci désire s'ajouter au Comité au côté des conseillères Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud et du conseiller Jimmy Descôteaux ;

2019-02-037

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la *résolution no. 2018-11-379* afin de permettre la modification des conseillers responsables du Comité des loisirs.

#### **08. ATTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE la *résolution no. 2019-02-037* abroge la *résolution 2018-11-379* concernant l'attribution des responsabilités des membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'apporter les changements désirés pour l'année 2019, la Municipalité doit adopter une nouvelle résolution ;

2019-02-038

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que s'établisse dorénavant comme suit la liste des personnes désignées pour siéger aux différents comités municipaux, le tout en remplacement de toutes autres nominations antérieures, à savoir ;

- |     |  |   |  |
|-----|--|---|--|
| 1.  | <b>Voirie et travaux publics</b>       | : | L'ensemble du conseil  |
| 2.  | <b>Assainissement des eaux</b>         | : | L'ensemble du conseil  |
| 3.  | <b>Police</b>                          | : | L'ensemble du conseil  |
| 4.  | <b>Loisirs</b>                         | : | Marie-Pier Guévin-Michaud<br>Jimmy Descôteaux<br>Nathalie Traversy<br>Ginette Nadeau |
| 5.  | <b>Jeux d'eau et skate parc</b>        | : | L'ensemble du conseil  |
| 6.  | <b>Bibliothèques</b>                   | : | L'ensemble du conseil  |
| 7.  | <b>Aménagement et urbanisme</b>        | : | L'ensemble du conseil  |
| 8.  | <b>Finances</b>                        | : | L'ensemble du conseil  |
| 9.  | <b>Protection civile et assistance</b> | : | Éric Descheneaux, Maire<br>Steeve Desmarais<br>Jimmy Descôteaux (Substitut)          |
| 10. | <b>Centre communautaire</b>            | : | L'ensemble du conseil  |
| 11. | <b>Le personnel</b>                    | : | L'ensemble du conseil  |
| 12. | <b>Politique familiale</b>             | : | Marie-Pier Guévin-Michaud<br>Nathalie Traversy<br>Ginette Nadeau                     |
| 13. | <b>Comité des ressources humaines</b>  | : | Ginette Nadeau<br>Michel Bélisle<br>Steeve Desmarais                                 |

Chacun des membres du conseil acceptant leurs nominations respectives séance tenante, entendu que monsieur le maire est toujours d'office membre de chacun des comités.

De plus, toujours sous la même proposition, il est unanimement résolu par le conseil de nommer comme délégué au sein des organismes auxquels la municipalité adhère les personnes suivantes, le tout en remplacement de toutes nominations antérieures ;

14. **O.M.H.P.** : Nathalie Traversy  
Ginette Nadeau  
Michel Bélisle
15. **C.R.S.B.P.** : Nathalie Traversy (Répondant)  
Chantal Bellamy  
(Coordonnatrice Pierreville)  
Ginette Nadeau
16. **Bougie bus** : Marie-Pier Guévin-Michaud
17. **Régie I.A.E.P. du Bas-St-François** : Steeve Desmarais  
Jimmy Descôteaux  
Michel Bélisle (Substitut)
18. **Régie I.G.D. du Bas-St-François** : Michel Bélisle  
Jimmy Descôteaux (Substitut)
19. **Régie d'incendie Pierreville  
St-François-du-Lac** : Éric Descheneaux, Maire  
Jimmy Descôteaux
20. **Bouées** : L'ensemble du conseil
21. **Vélo sur la rivière** : Steeve Desmarais  
Marie-Pier Guévin-Michaud
22. **Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :**  
*Membres d'office*  
Éric Descheneaux, Maire  
Steeve Desmarais  
Nathalie Traversy  
Lyne Boisvert, directrice générale, CPA — CGA
- Citoyens (nes) de la municipalité*  
Nicole Beaulac  
Serge Gauthier  
Maurice Vidal

Chacun des membres du conseil accepte leurs délégations respectives séance tenante.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

### **09. RÉFORME CADASTRALE – Désactivation de matricules et annulation des soldes au compte**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu de la MRC de Nicolet-Yamaska, la mise à jour concernant la réforme cadastrale ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette mise à jour, certains matricules ont été désactivés suite à la modification du cadastre ;

CONSIDÉRANT QUE les matricules suivants ont un solde dû au compte :

5008 12 8035	Succession Victor Crevier	Solde de 4,02 \$
5008 31 0065	Succession Omer Capistran	Solde de 89,87 \$
5008 31 5030	Succession Albert Lafond	Solde de 89,87 \$
5008 40 0095	Succession Jules Allard	Solde de 89,87 \$
5008 10 4050	Succession Algenor Nadeau	Solde de 76,44 \$
5106 27 0135	Monsieur Roger Beauregard	Solde de 32,77 \$

CONSIDÉRANT QUE nous devons annuler les matricules précédemment mentionnés afin de balancer nos données comptables ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-02-039**

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'annulation des soldes dus pour les clients précédemment mentionnés afin de permettre la désactivation desdits numéros de matricules.

**10. ADRESSES CIVIQUES – Hôtel de Ville et centre communautaire – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments de l'Hôtel de Ville et du centre communautaire de la Municipalité n'affichent pas leur adresse civique ;

CONSIDÉRANT QU'afin de répondre aux exigences demandées par le préventionniste de la MRC de Nicolet-Yamaska, la Municipalité doit avoir une adresse civique visible sur ses bâtiments ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-02-040**

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de quatre (4) chiffres à l'entreprise LETTRAGE GRIFFON pour une somme de 220 \$ (taxes en sus), soit 55 \$ (taxes en sus) par chiffre pour afficher les adresses civiques de l'Hôtel de Ville, soit le 26 et du centre communautaire, soit le 44.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Biens durables – Hôtel de Ville » 02 190 00 722 et « Autres biens durables – Autres » 02 701 20 729*

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ CIVILE**

---

Aucun élément à ce point

**VOIRIE MUNICIPALE**

---

**11. TRACTEUR SERVICE DE LA VOIRIE – Achat de klaxon et support pour plaque d'immatriculation – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE la *résolution no. 2018-10-344* autorisait l'achat d'un tracteur pour le service de la voirie de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ledit tracteur ne possédait ni klaxon ni support pour installer la plaque d'immatriculation, la municipalité a procédé à l'achat d'un support pour ladite plaque et d'un klaxon ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-02-041**

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture au montant de 363,58 \$ (taxes en sus), relative à l'achat d'un klaxon et d'un support pour la plaque d'immatriculation à l'entreprise AGRITEX YAMASKA.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Tracteur avec chargeuse » 03 310 00 023*

**12. MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – Entretien de la chaussée, route 132**

CONSIDÉRANT QUE la route Marie-Victorin et la rue Maurault (Route 132) sont sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la route 132 traverse le cœur de la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la circulation routière journalière de la route 132 est importante ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville reçoit des plaintes sur l'entretien hivernal des usagers de cette route ;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'arrivée de l'hiver, plusieurs incidents sont survenus dû à la chaussée glissante ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville se soucie de l'entretien de la chaussée et de la sécurité des automobilistes de cette route ;

**2019-02-042**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander au ministère des Transports du Québec, direction générale de la Mauricie – Centre-du-Québec de porter une attention particulière à l'entretien de la chaussée dans le secteur de notre municipalité ;

QUE le ministère des Transports, par son devis d'exécution des travaux d'entretien hivernal de la chaussée, exige de l'entrepreneur général une chaussée dégagée et déglacée en tout temps durant la saison hivernale ;

QUE la Municipalité de Pierreville demande au ministère des Transports, direction générale de la Mauricie – Centre-du-Québec de réviser le classement de cette route numérotée à la hausse dans le but d'améliorer son entretien.

**HYGIÈNE DU MILIEU**

---

**13. COURS D'EAU JOSEPH JUTRAS – Demande d'entretien à la MRC Nicolet-Yamaska**

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de réhabilitation du rang Sainte-Anne, l'inspecteur municipal a remarqué que le cours d'eau Joseph Jutras avait besoin d'un entretien ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a déposé une demande d'entretien de cours d'eau en date du 23 janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les cours d'eau sont sous la responsabilité de la MRC Nicolet-Yamaska au 257-1, rue de Monseigneur-Courchesne à Nicolet ;

**2019-02-043**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la demande d'entretien du cours d'eau Joseph Jutras et de la transmettre à la MRC de Nicolet-Yamaska.



#### **14. ÉCOCENTRE ODANAK – Adhésion de la Municipalité de Pierreville pour l'année 2019**

CONSIDÉRANT QUE le bureau d'environnement et terre du conseil des Abénakis d'Odanak a déposé un document à l'intention de notre municipalité pour l'utilisation du futur écocentre d'Odanak ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire adhérer à l'écocentre afin de permettre à ses citoyens de se départir adéquatement de leurs gros rebuts et autres produits qui ne sont pas considérés comme des déchets domestiques ;

CONSIDÉRANT QU'Odanak a envoyé sa lettre de confirmation des cotisations réclamées pour 2019, en spécifiant notamment qu'une éventuelle entente formelle et détaillée en accord avec ce qui a été proposé sera rédigée pour décrire les conditions d'utilisation de l'écocentre, lorsque celles-ci seront officiellement acceptées par toutes les instances ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-02-044

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la cotisation réclamée pour 2019 de 10 \$ par unité résidentielle et qu'il est prévu dans son règlement de taxation, pour l'année 2019, le tarif demandé totalisera un montant de 12 370 \$ ;

QUE le montant mentionné précédemment exclus les bâtiments appartenant à la municipalité ;

QUE le conseil municipal s'attend à une entente formelle et détaillée telle que proposée dans le document déposé à la municipalité ;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer l'entente au préalable approuvée par toutes les instances ;

D'ACHEMINER la présente résolution au Conseil des Abénakis d'Odanak.

#### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

#### **15. COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ ET DE SANTÉ SHOONER/JAUVIN – Iniquité dans les soins de santé au détriment des régions**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville et les municipalités de Baie-du-Febvre, Saint-David, Saint-François-du-Lac, Saint-Gérard-de-Majella, la Communauté d'Odanak, Saint-Elphège, St-Pie-de-Guire, Saint-Bonaventure et Yamaska, ci-après désignées collectivement comme les «Municipalités», ont une population de plus de 9 000 personnes, dont 6 000 vivent dans un rayon de six (6) kilomètres de la COOP ;

CONSIDÉRANT QU'au cours des années 1980, la population des Municipalités bénéficiait des services de sept (7) médecins ;

CONSIDÉRANT QUE depuis les années 1980, le nombre de médecins desservant la population des Municipalités est en constante diminution causant ainsi un déclin des soins de santé de proximité pour la population, et ce, malgré le soutien politique et financier des Municipalités dédié au maintien et au développement de la salle d'urgence et des services spécialités à l'hôpital du Christ-Roi de Nicolet ;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités confrontées à ce problème crucial pour la santé et le bien-être de leur population ont, dès l'année 2008, participé à la création et au financement d'une coopérative de solidarité et de santé, connue sous le nom de COOP de Solidarité et de Santé Shooner/Jauvin (COOP) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'année 2008, les investissements dans les soins de santé de proximité faits par les Municipalités, le Mouvement Desjardins, et les membres de la COOP excèdent largement de million de dollars ;

CONSIDÉRANT QUE seulement au cours des cinq (5) dernières années, soit de 2014 à 2019, des investissements massifs ont été faits par les Municipalités, soit 335 000 \$, par le Mouvement Desjardins incluant les incitatifs financiers aux médecins, soit 150 000 \$, et par les membres de la COOP, soit 460 000 \$ totalisant 945 000 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE ces investissements majeurs ont été faits en plus des impôts payés par l'ensemble des contribuables habitant le territoire des Municipalités, impôts servant en grande partie au financement des soins de santé de la province ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux bénévoles, issus des Municipalités, se dévouent sans compter afin d'assurer l'existence de soins de santé adéquats ;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités se sont engagées dans un programme de revitalisation et que celui-ci est tributaire de l'existence de soins de santé de proximité adéquats pour leur population ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de leur programme de revitalisation, les Municipalités investissent des sommes d'argent substantielles afin de mettre sur pied des mesures, des programmes et des ressources dédiés à la rétention et à l'augmentation de leur population dans le but d'assurer la survie de leur région et de pallier le manque de main-d'œuvre criant ;

CONSIDÉRANT QUE la COOP, pour donner suite à l'engagement de certains médecins à venir pratiquer dans leurs locaux, a procédé au réaménagement de ceux-ci, à la modernisation et à l'achat d'équipements médicaux et informatiques à la fine pointe de la technologie ;

CONSIDÉRANT QUE ces investissements avaient plus particulièrement pour but de :

- Procurer, aux médecins pratiquant déjà à la COOP, des locaux adéquats et des équipements médicaux et informatiques de qualité, comparable aux cliniques des villes centres ;
- Procurer des services administratifs à des frais comparables aux GMF environnants pour les médecins pratiquant à la COOP ;
- Donner des incitatifs financiers aux médecins afin de les inciter à pratiquer dans la région ;

CONSIDÉRANT QU'en février 2018, le GMF de Nicolet, duquel faisaient partie les médecins pratiquant à la COOP, a exclu ces derniers de leur GMF et a demandé le rapatriement de toutes les subventions et tous les services médicaux associés sur leur site de Nicolet, laissant ainsi la population des Municipalités avec des services de santé de proximité nettement insuffisants engendrant des problématiques concernant le financement des services, les services médicaux associés, les services infirmiers ainsi que le recrutement de médecins ;

CONSIDÉRANT QUE nos médecins se sont joints au GMF de Saint-Léonard-d'Aston ;

CONSIDÉRANT QUE les médecins pressentis pour venir pratiquer dans notre région se sont désistés, et qu'ils ont opté pour pratiquer dans la ville de Nicolet, dont la population est à peine plus élevée que celle des Municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la clinique de Saint-Léonard-d'Aston connaît la même problématique de recrutement médical que celle de la COOP ;

CONSIDÉRANT QUE le GMF de Saint-Léonard-d'Aston dont fait partie la COOP de Pierreville ne possède pas suffisamment de médecins pour assurer des services de santé de proximité adéquats à la population des Municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les médecins faisant partie du GMF de Nicolet et y pratiquant sont au nombre de seize (16) alors que le nombre de patients desservi par le GMF de Nicolet est inférieur à celle de la COOP ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation met sérieusement en péril la santé des citoyens demeurant dans les Municipalités, ceux-ci étant souvent à mobilités réduites et dépourvues de moyens de transports tant personnels que publics ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation met également un frein à la revitalisation des Municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités désirent non seulement dénoncer l'insuffisance de médecins desservant leur population, mais poser des gestes concrets afin que cesse cette iniquité, et ce, sans sursis ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-02-045**

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pierreville se joigne aux autres Municipalités précédemment mentionnées afin de dénoncer ouvertement cette iniquité dans les soins de santé et notamment ce qui suit :

- Le manque de soins de santé de proximité dans la région du Bas-Saint-François et plus particulièrement le manque de médecin au sein du GMF satellite, soit la COOP ;
- Le manque de médecins dans le GMF de Saint-Léonard-d'Aston et par conséquent, le manque de médecins pour desservir la population des Municipalités ;
- Les causes du déficit de médecins dans le GMF de Saint-Léonard-d'Aston dont fait partie la COOP ;
- La mise en péril du programme de revitalisation des Municipalités ;
- L'injustice pour les régions causée par le système des GMF tel qu'il existe actuellement ;

QUE la Municipalité de Pierreville se joigne aux autres Municipalités afin de faire toutes les démarches nécessaires ou jugées opportunes auprès des députés de la région, du ministère de la Santé, du ministre de la Santé, des MRC concernées et de toutes les instances administratives gouvernementales et paragouvernementales y compris la fédération des médecins omnipraticiens afin de mettre fin à cette situation d'iniquité ;

QUE le maire de notre Municipalité, monsieur Éric Descheneaux, agisse comme porte-parole pour les Municipalités revendicatrices ;

DE rechercher les recours de toute nature, y compris des recours administratifs et légaux, que la Municipalité de Pierreville et, le cas échéant, les autres municipalités peuvent avoir afin de mettre fin à cette iniquité ;

D'ORGANISER une rencontre avec les citoyens afin de leur faire part de la situation et ainsi les impliquer dans les démarches que la Municipalité entreprendra.

## **AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

### **16. AMÉNAGEMENT PAYSAGER – Achat de jardinières de fleurs**

CONSIDÉRANT QUE la saison estivale approche et que nous devons nous préparer afin d'embellir le centre du village de Pierreville et du secteur Notre-Dame ;

**2019-02-046**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de 25 jardinières de 18 pouces afin de les installer durant la saison estivale dans les rues Georges, Maurault et Principale pour une somme de ± 1 415 \$ (taxes en sus)

QUE ces jardinières soient achetées chez différentes entreprises d'ici, et ce, afin d'encourager l'économie locale et ces achats seront répartis selon l'ordre suivant :

<i>Ferme André Janelle</i>	5
<i>Ferme des ormes</i>	5
<i>Ferme Jean-Yves Gamelin</i>	5
<i>Ferme Jean Gagnon</i>	5
<i>Ferme Chantal et Diane Janelle</i>	5

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« B.N.D. Parcs » 02 701 50 639*

### **17. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – Dossier Guillaume Castonguay – Propriété sise au 88, rue Tremblay**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de monsieur Guillaume Castonguay concernant une non-conformité au niveau de la marge de recule avant du 88, rue Tremblay ;

CONSIDÉRANT QUE, la *résolution no. 227-2019* adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du *14 janvier 2019* fait part au conseil municipal de Pierreville de sa recommandation favorable afin de permettre une dérogation de 1,72 m au niveau de la marge de recule à la propriété de monsieur Castonguay ;

**2019-02-047**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation FAVORABLE du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Pierreville dans la demande de monsieur Guillaume Castonguay afin de permettre une dérogation de 1,72 m à la propriété sise au 88, rue Tremblay ;

QUE le tout soit conforme selon notre inspectrice en bâtiments et en environnement, madame Anne-Marie Désilets de la MRC Nicolet-Yamaska.

## LOISIRS ET CULTURE

---

### 18. COMITÉ DES GENS D’AFFAIRES DE PIERREVILLE – Soirée 5 à 7 - Autorisation d’achat

CONSIDÉRANT QU’en mai 2018, les élus ont organisé une soirée pour les gens d’affaires de la municipalité, et que cette soirée a été appréciée de tous ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Pierreville désire renouveler l’expérience et ainsi inviter de nouveau les gens d’affaires de Pierreville et les partenaires économiques de la région pour une rencontre conviviale favorisant le partage et la force du réseautage d’affaires ;

CONSIDÉRANT QUE le but de cette activité est de rassembler des gens d’affaires pour échanger et susciter l’émergence de nouvelles idées, de créer des partenariats afin de favoriser le développement local et régional ;

CONSIDÉRANT QUE la soirée aura lieu en mars 2019, et que la Municipalité est en attente d’une réponse d’un conférencier afin de déterminer une date précise pour la tenue de l’événement ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-02-048

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser l’achat de boissons alcoolisées ainsi que de petites bouchées pour la soirée mentionnée ci-haut au coût de ± 1000 \$ (taxes en sus) ;

QUE la Municipalité procédera à l’invitation des gens d’affaires ainsi que des partenaires économiques.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Comité des gens d’affaires » 02 629 00 999*

### 19. BOÎTE À LIVRES – Paiement à la Fabrique Marguerite-D’Youville

CONSIDÉRANT QUE, la *résolution no. 2018-03-076* autorisait l’installation de la boîte à livres dans l’église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs pour une somme de 1 000 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE depuis maintenant un an, environ quarante (40) personnes de façon permanente utilisent la boîte à livres ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-02-049

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, de reconduire le projet de la boîte à livres et de verser à nouveau la somme de 1 000 \$ à la Fabrique Marguerite-D’Youville afin de permettre la continuité de la boîte à livres dans l’église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « SUBVENTION – DIVERS ORGANISMES » 02 701 90 990*

### 20. CABANE À PISCINE – Réparation de la porte

CONSIDÉRANT QUE la porte de l’ancienne cabane à piscine, qui est maintenant utilisée pour la patinoire, a été saccagée ;

CONSIDÉRANT QUE pour éviter que les vandales fassent plus de dommages, il faut réparer la porte ;

2019-02-050

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'entreprise CONSTRUCTION THIERY LAMPRON afin de procéder à la réparation de la porte au coût de ± 525 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R – Patinoire & Bâtisse Loisirs » 02 701 30 521*

**21. DÉJEUNER-CONFÉRENCE SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'aide au développement des collectivités de Nicolet-Bécancour (SADC) a organisé, en collaboration avec Hydro-Québec, un déjeuner-conférence intitulé « Des moyens simples pour économiser sur votre facture d'électricité » ;

CONSIDÉRANT QUE la conférence présentait des mesures à mettre en place qui permettent de réduire les coûts d'énergie, ainsi que différents programmes d'appuis financiers d'Hydro-Québec, et des outils pour mieux gérer la consommation d'électricité ;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Ginette Nadeau a participé à cette conférence ;

2019-02-051

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de rembourser à madame Ginette Nadeau le coût 20 \$ pour la participation au déjeuner-conférence de la SADC de Nicolet-Bécancour.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Congrès & formations - Élus » 02 110 00 454*

**22. EMBAUCHE DE PERSONNEL – Agent(e) en loisirs et vie communautaire**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville veut offrir un milieu de vie convoité et que de nombreux projets de revitalisation sont en cours ;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre à une planification stratégique axée sur le développement durable et la politique familiale qui sera adoptée prochainement, la Municipalité désire procéder à l'embauche d'une personne qui agira d'agent en loisirs et à la vie communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE le titulaire de ce poste aura la responsabilité d'animer le milieu, de soutenir les organismes et de gérer les services tels que la programmation, les équipements, les espaces récréatifs et les budgets reliés au service des loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE ce poste sera à temps partiel, soit de vingt (20) heures par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail et de rémunération seront à discuter lors de l'embauche du ou de la candidate ;

2019-02-052

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'afficher l'offre d'emploi afin d'embaucher un ou une agente en loisirs et vie communautaire dans les journaux Le Pierrepont et L'Annonceur au coût de ± 234 \$ (taxes en sus) ;

QUE l'entrée en fonction prévue pour ce poste est pour le mois d'avril 2019.

### **23. AFFAIRES DIVERSES**

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée

### **24. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

1. **COMITÉ DES RÉSIDENTS – CENTRE D'HÉBERGEMENT LUCIEN-SHOONER** – Lettre concernant la sécurité des usagers des services de santé et des citoyens de la rue Lieutenant-Gouverneur-Paul-Comtois, entre Trahan et Laperrière ;
2. **LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC** – Lettre concernant la part de la ristourne 2018 de la MMQ ainsi que le calcul détaillé ;
3. **PAROISSE SAINTE-MARGUERITE-D'YOUVILLE** – Plainte concernant le déneigement des trottoirs ;
4. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 – Rapport mensuel de gestion du compost, des déchets et de la récupération du mois de décembre 2018 – Rapport mensuel de gestion de la récupération du mois de janvier 2019 ;

### **25. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS**

Mesdames Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle ainsi que monsieur le maire, Éric Descheneaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

### **26. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La seconde période de questions débute à 20 h 19 et se termine à 20 h 40.

Ces différents sujets ont été abordés lors de la période de questions :

*Nicole Capistran : Déneigement des trottoirs  
Le don déguisé de 1 000 \$ pour la boîte à livres  
Est-ce que Desjardins va payer pour un parc pour les jeunes ?  
Terrain de volleyball, est-ce la municipalité qui paie pour l'assurance responsabilité ?*

*Pauline Lauzière : Que ce passe-t-il avec le glissement de terrain ?*

*Valentin Gava : Y-a-t-il un document concernant la responsabilité des élus ?*

*Bernard Marin : Remercie les élus pour le 1 000 \$ à la Fabrique  
Retour sur la lettre de Simon Girard  
Pour le technicien en loisir, est-ce qu'on peut faire des ententes avec d'autres municipalités ?*

*Il ne comprend pas son compte de réforme cadastrale*

*Gilles Letendre : Questions concernant la réforme cadastrale*

*Diane Janelle : Questions concernant la réforme cadastrale*

**27. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2019-02-053**

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit  
levée à 20 h 40.

---

**Éric Descheneaux**  
Maire

---

**Lyne Boisvert, CPA, CGA**  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière